

I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2021 ont été approuvés par délibération du Conseil municipal en date du 17 mai 2022.

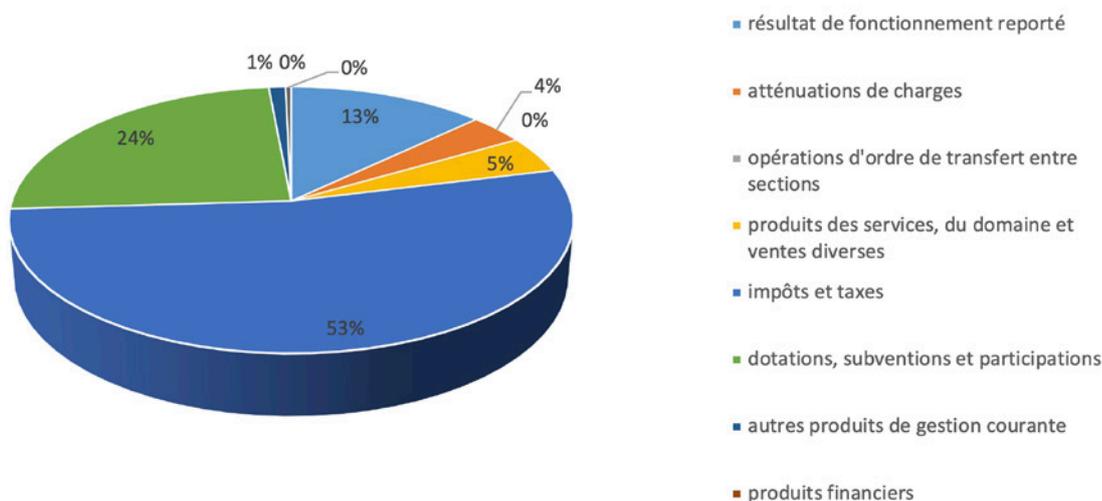
CLÔTURE DES RÉSULTATS (CHIFFRES ARRONDIS À L'EURO INFÉRIEUR) :

- Budget fonctionnement : dépenses 580 270 € pour recettes 672 747 €
- Budget investissement : dépenses 249 731 € pour recettes 198 095 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis en 2021 de dégager un excédent de 92 478 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2020 pour 100 000 €, portant **l'excédent de clôture à 192 478 €**. Ce résultat est affecté au budget 2022. En investissement, le déficit de 51 635 € s'explique par l'engagement des fonds propres sans recours à l'emprunt pour financer les gros travaux de mise en accessibilité de l'école et de la garderie. Cependant, l'excédent d'investissement 2020 reporté pour 95 594 € permet de clôturer la section investissement 2021 avec un **excédent de 43 958 €**.

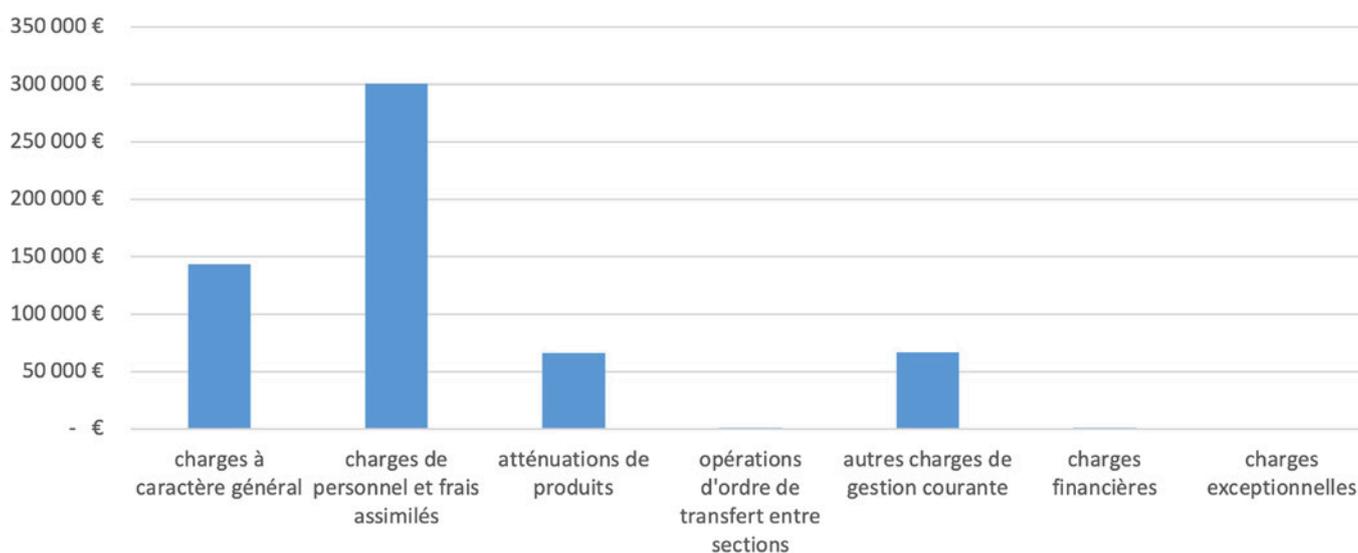
Recettes de fonctionnement	772 748 €
Résultat de fonctionnement reporté	100 000 €
Atténuations de charges	28 337 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 711 €
Impôts et taxes	409 251 €
Dotations, subventions et participations	189 117 €
Autres produits de gestion courante	8 488 €
Produits financiers	2 €
Produits exceptionnels	2 841 €

Répartition des recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement	580 269 €
Charges à caractère général	143 398 €
Charges de personnel et frais assimilés	300 571 €
Atténuations de produits	66 373 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 333 €
Autres charges de gestion courante	66 963 €
Charges financières	1 285 €
Charges exceptionnelles	346 €

répartition des dépenses de fonctionnement 2021



Fonctionnement	Réalisé 2021
Dépenses	580 270 €
Recettes	672 748 €
Résultat 2021	92 478 €
Excédent 2020 reporté	100 000 €
Résultat de clôture	192 478 €

Recettes d'investissement réalisées	293 690 €
Subventions perçues	66 160 €
FCTVA	27 201 €
Taxe d'aménagement	5 519 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	97 881 €
Opération d'ordre	1 333 €
Excédent d'investissement reporté	95 594 €

Dépenses d'investissement réalisées	249 725 €
École	3 428 €
Jeux école et tableaux	3 428 €
Aménagement des étangs	1 320 €
Bornage	1 320 €
Équipements et/ou travaux voirie	37 707 €
Acquisition de terrains pour les réserves incendie	4 392 €
Création réseau eau pluviale impasse du Bois Régnier	13 240 €
Remplacement poteau incendie	4 891 €
Reliquat travaux réserves incendies	1 896,00 €
Programme annuel éclairage public	7 125 €
Équipement éclairage terrain de pétanque	5 580 €
Panneaux de signalisation et signalétique commerces	583 €
Aménagement locaux scolaires	157 931 €
Travaux de mise en accessibilité de l'école	157 931 €
Grosses réparations bâtiments	24 611 €
Cheminées et œils-de-bœuf toiture école	6 954 €
Réfection de la salle de bain du logement boulangerie	16 952 €
Thermostat école	705 €
Acquisition de matériels	9 297 €
Droit utilisation des logiciels Ségilog	2 818 €
Matériel informatique et numérique mairie-école	3 507 €
Défibrillateur	2 972 €
Frais d'étude hors opération (bornage Souchardières)	2 040 €
Remboursement du capital des emprunts	13 391 €

L'investissement a été consacré majoritairement aux travaux d'accessibilité des locaux scolaires (63 % du budget d'investissement), subventionnés par l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux), le SIEIL pour la valorisation énergétique et le département (fonds départemental de solidarité rural) à hauteur de 46 %. La commune a également investi dans la réfection de la salle de bain de l'appartement de la boulangerie, dans la rénovation de la toiture de l'école (œils-de-bœuf et cheminées), dans le déploiement de son programme pluriannuel de valorisation de l'éclairage public (remplacement par des lampes led + équipement du terrain de pétanque) et sur fonds propres, dans la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur voie publique à l'extrémité de l'impasse de Bois-Régnier.

Restes à réaliser	réalisé 2021
Remplacement de la cabane de l'école	1 951 €
Ponton	2 763 €
Travaux de mise en accessibilité de l'école	15 206 €

Investissement	réalisé 2021
Dépenses	249 725 €
Recettes	198 095 €
Résultat 2021	-51 630 €
Excédent 2020 reporté	95 594 €
Résultat de clôture	43 964 €

II – LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022, voté en Conseil municipal du 23 mars 2022 se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une section qui s'équilibre en dépenses/recettes à 786 745 € et un niveau satisfaisant d'investissement pour une commune de notre taille.

Pour que la commune puisse maintenir ses marges de manœuvres sur son fonctionnement et que l'équipe municipale puisse réaliser le projet pour lequel elle a été élue, les efforts doivent se concentrer, d'une part, sur la recherche permanente d'économies d'échelle sur les achats et les prestations extérieures et, d'autre part, par la recherche d'efficacité de ses services internes. La charge de personnel est contenue. Une attention particulière est portée sur la progression des frais généraux, du fait depuis 2021-2022 d'un contexte inflationniste, avec la hausse des matières premières et des fluides.

En investissement, la recherche de financements à l'extérieur (subventions, appels à projets...) est systématiquement entreprise pour la réalisation des gros travaux éligibles aux aides (entre 40 et 60 %).

Pour l'évolution souhaitée des recettes, il a été décidé, pour la seizième année consécutive, de ne pas agir sur le levier fiscal et de maintenir les taux d'imposition inchangés.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 32,98 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,25 %

À SAVOIR : RÉFORME DE LA FISCALITÉ

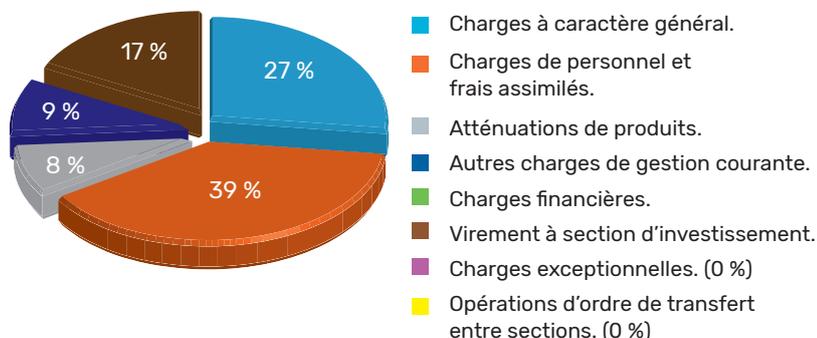
Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus cette taxe. Pour les 20 % restant, l'allègement est de 30 % en 2021 et 65 % en 2022. Pour compenser la suppression de la TH, un nouveau schéma de financement des collectivités consiste à compenser les communes par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Ce transfert est neutre pour les contribuables).

Le désendettement de la commune et une dynamique de recettes, faible mais croissante, permettent de dégager une capacité d'autofinancement net à la hausse (voir rétro Finances), passant de 22 000 € en 2016 à 80 000 € en 2021. Cet autofinancement rend

possible la réalisation de projets d'investissement en fonds propres, ou en souscrivant de nouveaux emprunts, si nécessaire. Depuis 2015 et la rénovation du foyer fiscal, nous n'avons pas recouru à l'emprunt. L'encours de la dette par habitant est des plus faibles en comparaison à la moyenne de la strate de référence des communes de 500 à 2 000 habitants : 88 €/hab à Saint-Ouen-les-Vignes pour 600 € ailleurs.

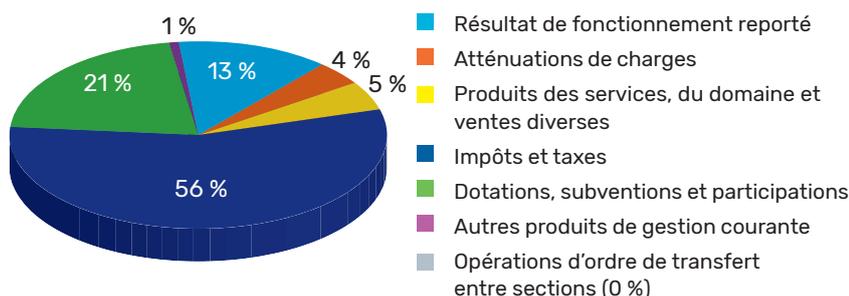
Dépenses de fonctionnement	786 745 €
Charges à caractère général	210 780 €
Charges de personnel et frais assimilés	307 730 €
Atténuations de produits	60 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 333 €
Autres charges de gestion courante	69 590 €
Charges financières	1 088 €
Charges exceptionnelles	- €
Virement à section d'investissement	136 224 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Recettes de fonctionnement	786 745 €
Résultat de fonctionnement reporté	100 000 €
Atténuations de charges	29 400 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 150 €
Impôts et taxes	436 875 €
Dotations, subventions et participations	168 320 €
Autres produits de gestion courante	11 000 €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



Investissement	RAR 2021*	BP 2022
	19 920 €	214 672 €
École	1 951 €	- €
Remplacement de la cabane de l'école	1 951 €	
Aménagement des étangs	2 763 €	18 640 €
Clôture ganivelle		10 200 €
Coupe d'arbres		4 000 €
Grille protection derrière le moulin		4 440 €
Ponton	2 763 €	
Équipements et/ou travaux voirie	- €	53 000 €
Entrée sud RD431 Pont-Chalet		40 000 €
Signalétique sécurité et orientation commerces		2 000 €
Programme remplacement luminaires EP		8 000 €
Renouvellement de matériels		3 000 €
Aménagement locaux scolaires	15 206 €	54 400 €
Travaux de mise en accessibilité de l'école	15 206 €	4 400 €
Rénovation du préfabriqué de l'école		50 000 €
Grosses réparations bâtiments	- €	11 900 €
Capteur CO ₂		700 €
Mairie : logiciel services administratifs		3 000 €
Mairie : informatique services techniques		700 €
Mairie : renouvellement mat. Téléphonique		1 000 €
Mairie : divers matériels informatiques		1 500 €
Panneau affichage + enseigne + barnum		5 000 €
Enfance-jeunesse	- €	40 000 €
Air de jeux de l'île		40 000 €
Extension de la boulangerie		25 000 €
Emprunt		11 732 €

* RAR = reste à réaliser

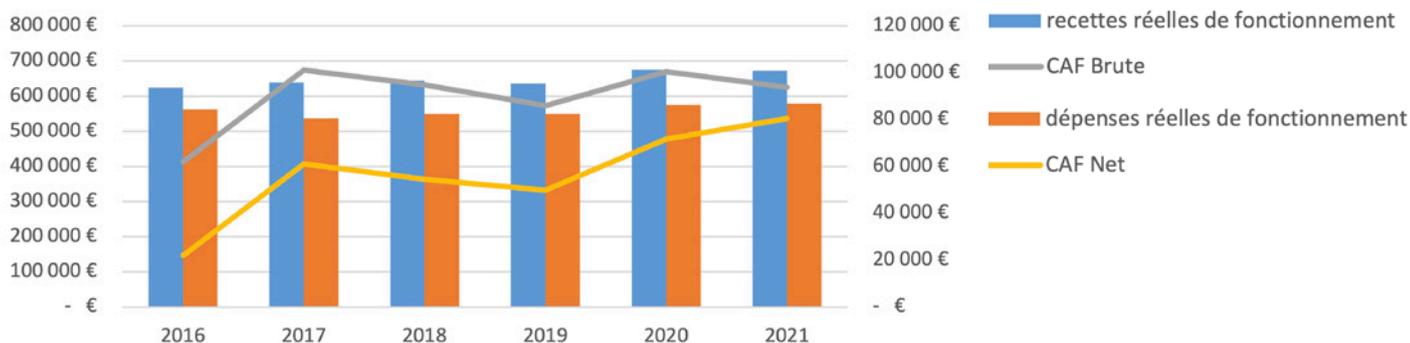
LES GRANDS TRAVAUX PRÉVUS POUR 2022

- Rénovation pour valorisation énergétique du préfabriqué de l'école accueillant les activités périscolaires, l'ALSH et la salle de psychomotricité (enveloppe travaux 2022/2023 de 100 000 € dont subventions sollicitées : 34 484 € auprès de l'État + 50 000 € auprès de Caisse d'Allocations Familiales moitié subvention/moitié prêt à taux 0 + SIEIL au titre du CEE).
- Plan pluriannuel d'investissement pour l'aménagement des étangs (enveloppe 20 000 €).
- Aménagement de l'aire de détente et de jeux pour enfants de l'île (enveloppe travaux 40 000 € dont subvention Conseil départemental 13 347 €).
- Aménagement entrée sud du bourg Pont-Chalet : trottoirs et écoulement des eaux pluviales (enveloppe travaux 40 000 € dont subventions sollicitées : 17 594 € auprès de l'État et 9 774 € auprès du Conseil départemental).
- Extension de la boulangerie : fonds de concours apporté par la commune à la Communauté de Communes du Val d'Amboise, porteuse du projet dans le cadre de sa compétence développement économique. La participation de la commune peut être amenée à évoluer à la hausse.
- Plan pluriannuel d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage public pour économies d'énergie (enveloppe 8 000 € dont subvention SIEIL).
- Travaux divers d'entretien au cimetière dont la rénovation des allées à marches.

III - RÉTRO FINANCES**ÉLÉMENTS D'ANALYSE BUDGÉTAIRE SUR LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LA PÉRIODE 2016 À 2021**

Évolution des capacités de financement	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	624 056 €	638 529 €	644 387 €	635 768 €	675 243 €	672 747 €
Dépenses réelles de fonctionnement	562 067 €	537 359 €	549 564 €	549 802 €	574 715 €	578 935 €
Épargne de gestion	70 033 €	107 708 €	99 853 €	89 486 €	102 652 €	95 096 €
Frais financiers	8 044 €	6 538 €	5 030 €	3 520 €	2 124 €	1 284 €
CAF brute	61 989 €	101 170 €	94 823 €	85 966 €	100 528 €	93 812 €
Remboursement du capital de la dette	39 958 €	40 155 €	40 355 €	36 110 €	28 820 €	13 391 €
CAF net	22 031 €	61 015 €	54 468 €	49 856 €	71 708 €	80 421 €
Ressources propres (hors 1068)	58 916 €	106 698 €	49 646 €	70 229 €	61 680 €	98 881 €
Financement disponible	80 947 €	167 713 €	104 114 €	120 085 €	133 388 €	179 302 €
Dépenses d'investissement	44 450 €	116 143 €	157 559 €	165 821 €	89 581 €	236 340 €
Besoin de financement	36 497 €	51 570 €	-53 445 €	-45 736 €	43 807 €	-57 038 €
Financement par l'excédent n-1 capitalisé (1068)	32 633 €	45 553 €	127 665 €	92 626 €	103 754 €	97 881 €
	69 130 €	97 123 €	74 220 €	46 890 €	147 561 €	40 843 €

évolution de la CAF



Dépenses d'investissement	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement	44 450 €	116 143 €	157 559 €	165 821 €	89 581 €	236 340 €
Remboursement du capital de la dette	39 958 €	40 155 €	40 355 €	36 110 €	28 820 €	13 391 €
CAF brute	61 989 €	101 170 €	94 823 €	85 966 €	100 528 €	93 812 €
Ressources propres (hors 1068)	58 916 €	106 698 €	49 646 €	70 229 €	61 680 €	98 881 €
Financement par l'excédent n-1 capitalisé (1068)	32 633 €	45 553 €	127 665 €	92 626 €	103 754 €	97 881 €

part du remboursement du capital dans les dépenses d'investissement

